

CGV Royal Fat Bike

1 – Objet

- 1.1 Les présentes dispositions régissent la location d'un ou plusieurs vélos entre CLYA société à responsabilité limitée (SARL) au capital de 1000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Blois sous le numéro 953 262 995 00010, dont le siège social est situé 4 impasse des petit bois, 41220 Saint Laurent Nouan, France joignable par téléphone au +33 06 67 25 21 59 et par e-mail à contact@royal-fat-bike.com , représentée par Arthur Cleon, ci-après désignée « le loueur », et le souscripteur du contrat de location, désigné ci-après comme « le locataire ».
- 1.2 L'acceptation préalable des présentes conditions générales est requise pour toute location.
- 1.3 Le client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales et déclare expressément les accepter sans réserve.
- 1.4 Le client a la possibilité de sauvegarder ou de modifier les présentes conditions générales, sachant qu'elles peuvent être sujettes à des modifications. Dans ce cas, les conditions générales en vigueur seront :
- pour une réservation : celles en vigueur au moment où le locataire effectue sa réservation,
 - pour une mise à disposition immédiate du matériel : celles en vigueur à la date indiquée sur le contrat de location.
- 1.5 Le client affirme avoir la pleine capacité juridique pour s'engager en vertu du contrat.

2 – Conditions requises pour la location

- 2.1 Le loueur se réserve le droit d'exiger la présentation d'un document justificatif de l'identité du locataire, dont une copie pourra être conservée.
- 2.2 Le locataire déclare être en mesure de pratiquer le vélo et ne pas avoir de contre-indication médicale. Il s'engage à ne pas dépasser ses capacités lors de l'utilisation du vélo. Le loueur ne peut être tenu responsable des dommages résultant de l'inaptitude du locataire.

3 – Réservation

- 3.1 Le loueur confirmera l'acceptation de la réservation au client en envoyant un message de confirmation à l'adresse e-mail fournie par ce dernier. Le contrat de location sera conclu uniquement à partir de l'envoi de ladite confirmation de commande.
- 3.2 Le loueur se réserve le droit de refuser ou d'annuler toute réservation dans les cas suivants :
- Si la personne ne remplit pas les conditions requises pour la location.
 - Si la personne ne peut pas fournir le dépôt de garantie mentionné à l'article 11 des présentes conditions générales.
 - En cas de non-disponibilité du matériel demandé.
- 3.3 Les informations fournies par le locataire lors de la saisie des détails de sa réservation sont contraignantes. Le loueur ne peut être tenu responsable des erreurs de

saisie commises par le client et de leurs conséquences, y compris les retards de livraison ou l'impossibilité de livraison causés par ces erreurs.

4 – Droit de rétractation

4.1 En cas de location à distance, le client a la possibilité d'exercer son droit de rétractation dans un délai de 14 jours à partir de la réception du courrier électronique de confirmation de réservation.

4.2 Ce droit de rétractation ne peut plus être exercé si le client a déjà pris possession du matériel.

4.3 Toute demande de rétractation doit être notifiée directement au loueur via le site internet www.royal-fat-bike.com, en utilisant la rubrique « Contact » ou en envoyant un courrier à l'adresse suivante : CLYA, Les chabottes 41220, Saint Laurent Nouan

4.4 Le remboursement sera effectué dans un délai maximum de 14 jours à compter de la réception de la demande de rétractation.

5 – Annulation et modification

5.1 Le locataire a la possibilité d'annuler sa réservation en dehors du délai légal de rétractation, selon les conditions suivantes : Conditions générales de location de « ROYAL FAT BIKE »:

- Jusqu'à 15 jours avant la date prévue de prise en charge du matériel : remboursement intégral du prix payé lors de la réservation ;
- Entre 7 et 15 jours avant la date prévue de prise en charge du matériel : remboursement de 50% du prix payé lors de la réservation ;
- Entre 3 et 7 jours avant la date prévue de prise en charge du matériel : remboursement de 25% du prix payé lors de la réservation ;
- Moins de 3 jours avant la date prévue de prise en charge du matériel : aucun remboursement, le prix payé lors de la réservation est conservé intégralement par le loueur.

5.2 Tout remboursement éventuel sera effectué dans un délai maximum de 14 jours à partir de la réception de la demande d'annulation.

5.3 Le locataire a la possibilité de modifier sa réservation gratuitement, à condition d'en informer le loueur au moins 48 heures avant le début de la période de location. Le locataire reconnaît que de nouveaux tarifs de location peuvent s'appliquer en fonction de la date, de la durée et du matériel choisis.

6 – Prise d'effet et durée du contrat

6.1 Le contrat de location entre en vigueur dès que le matériel est effectivement mis à disposition, après paiement intégral.

6.2 Les risques sont transférés au locataire lors de la remise du vélo et des éventuels accessoires, et il en assume la responsabilité complète pendant la durée de location.

6.3 La location et la responsabilité du matériel prennent fin lorsque tout le matériel loué est effectivement restitué en agence.

7 – Livraison

7.1 Le locataire a la possibilité de choisir le service de livraison, ce service est payant et le prix de ce dernier varie en fonction du lieux de livraison et du nombre de vélo.

7.2 Si le locataire a choisi le service de livraison et a effectué le paiement intégral du prix, le loueur s'engage à livrer le matériel à l'adresse de livraison indiquée par le locataire lors de la réservation, selon la date et l'heure convenues. L'adresse de livraison doit être aussi précise que possible pour permettre une livraison dans les meilleures conditions. Le loueur ne peut être tenu responsable en cas d'impossibilité de livraison due à des informations incorrectes ou incomplètes fournies par le locataire.

7.3 Tout dépassement du délai de livraison ne donne droit à une indemnisation que si la livraison intervient plus d'une heure après l'heure convenue.

7.4 Le locataire doit être présent lors de la livraison. Si le locataire est absent à l'heure convenue, le matériel sera ramené au point de vente et il incombera au locataire de le récupérer. Aucune indemnité ou remboursement ne sera dû pour le retard dans la prise de possession du matériel.

7.5 Au moment de la livraison, le locataire s'engage à vérifier l'état et le bon fonctionnement du matériel livré.

7.6 Si un ou plusieurs éléments du matériel loué sont manquants, défectueux ou endommagés, le locataire doit émettre des réserves auprès du livreur lors de la livraison. Pour être prises en compte, ces réserves doivent être claires et précises, et fournir des informations sur l'état du vélo et des éventuels accessoires. Toute réserve qui renvoie à une vérification ultérieure par le client ne sera pas prise en compte.

8 – Propriété du loueur

8.1 Le matériel loué reste la propriété exclusive du loueur.

8.2 Le matériel ne peut être ni cédé, ni utilisé comme garantie.

8.3 Le client s'engage à ne consentir aucun droit concernant le matériel qui pourrait affecter son utilisation, limiter sa disponibilité ou porter atteinte à la pleine propriété du loueur.

9 – Prêt et sous-location

9.1 Les FAT BIKE et les éventuels accessoires ne peuvent être utilisés que par le titulaire du contrat de location, qui s'engage à ne pas les prêter.

9.2 La sous-location du matériel est strictement interdite.

10 – Tarifs et paiement

10.1 Les tarifs de location sont affichés à l'agence de location et sur le site internet www.royal-fat-bike.com. Ils sont déterminés en fonction du type de matériel et de la durée de location choisie.

10.2 Le paiement de l'intégralité de la prestation est effectué par le locataire selon les modalités suivantes :

- En cas de mise à disposition immédiate du matériel : au moment de la conclusion du contrat de location.
- En cas de réservation : au moment de la réservation.

10.3 Les modes de paiement acceptés sont : carte bancaire et espèces.

11 – Dépôt de garantie

11.1 Lors de la signature du contrat, un dépôt de garantie est effectué par empreinte électronique de la carte bancaire du locataire. Le montant du dépôt de garantie n'est pas débité à cette date. Il ne sera débité qu'en cas de manquement aux obligations des

présentes conditions générales de location constaté lors de la restitution du matériel loué. Le dépôt de garantie sera restitué à la fin du contrat de location en l'absence de frais supplémentaires. Le montant du dépôt de garantie est fixé à 500 € par vélo, hors accessoires.

11.2 Il est précisé que le montant du dépôt de garantie ne limite en aucun cas la responsabilité du locataire.

12 – Mise à disposition

12.1 En cas d'indisponibilité des vélos, le loueur se réserve le droit de refuser toute demande de location.

12.2 Le loueur ne pourra être tenu responsable des éventuels retards de mise à disposition ou de livraison résultant de circonstances indépendantes de sa volonté et relevant d'un cas de force majeure (intempéries exceptionnelles, grèves, catastrophes naturelles, etc.). En cas de retard significatif, le loueur s'engage à informer le client dans les meilleurs délais et à proposer, dans la mesure du possible, une solution alternative ou un report. Aucune indemnité ne sera due en dehors de ces cas.

12.3 Le locataire reconnaît avoir été invité à vérifier le matériel lors de sa mise à disposition. Toute remarque sur l'état du matériel doit être indiquée sur le contrat lors de sa signature. En l'absence de remarques, le vélo ainsi que les éventuels accessoires qui lui sont confiés sont réputés être en parfait état de fonctionnement et d'entretien.

13 – Utilisation

13.1 Le locataire doit porter une tenue vestimentaire adaptée à la pratique du vélo. Le port du casque est fortement recommandé par le loueur. Pour utiliser un fat bike adulte, il est requis de savoir faire du vélo, d'avoir au minimum 16 ans et de mesurer au moins 1,60 m. Pour un fat bike enfant, il est nécessaire de savoir faire du vélo, d'avoir au minimum 10 ans et de mesurer au moins 1,20 m. Le port du casque est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans.

Accessoires pour enfants :

- Siège enfant (porte-bébé) : destiné aux enfants de 9 mois à 5 ans, avec un poids maximal de 22 kg. L'enfant doit être capable de se tenir assis sans aide et de garder la tête droite lorsqu'il porte un casque. L'enfant doit être correctement attaché conformément aux instructions du manuel d'utilisation. Le port du casque est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans. Le conducteur du vélo doit avoir au minimum 16 ans. Ne pas dépasser 13 km/h en ligne droite et 5 km/h dans les virages pour assurer la stabilité et la sécurité de l'enfant.

- Chariot enfant :

- Conçu pour accueillir deux enfants âgés d'au moins 16 mois, avec une masse totale (passagers + rangement) ne dépassant pas 41 kg. Chaque enfant doit peser moins de 18 kg.
- Les enfants doivent être capables de se tenir assis sans aide, de garder la tête droite et de porter un casque.
- Taille maximale des enfants : 59 cm en position assise.

- Le conducteur du vélo doit avoir au minimum 18 ans.
- Vitesse maximale : Ne pas dépasser 13 km/h en ligne droite et 5 km/h dans les virages pour assurer la stabilité et la sécurité du chariot.
- Les enfants doivent être correctement attachés avec le harnais de sécurité conformément aux instructions du manuel d'utilisation.
- Ne pas transporter d'animaux ni laisser les enfants sans surveillance à l'intérieur du chariot.
- Évitez les obstacles tels que les trous, dos d'ânes ou flaques qui pourraient provoquer une perte de stabilité.
- Pour des raisons de sécurité, ne jamais surcharger la remorque. Le poids total ne doit pas dépasser 55 kg (passagers + charge dans l'habitacle).

Le chariot enfant et le porte-bébé doivent être utilisés exclusivement sur des routes goudronnées ou des chemins praticables, en évitant les sentiers accidentés, les pentes raides et les surfaces irrégulières pour garantir la sécurité des passagers.

Le loueur décline toute responsabilité en cas de non-utilisation des équipements de sécurité. Un manuel d'installation et d'utilisation est disponible pour tous les équipements loués et peut être fourni sur demande afin de garantir une utilisation correcte et sécurisée. Le locataire peut demander ce manuel lors de la location de l'équipement.

13.2 Le locataire est autorisé à utiliser le vélo librement, à condition d'en faire un usage raisonnable et conforme à sa destination, ce qui exclut notamment :

- L'utilisation sur des terrains ou dans des conditions pouvant endommager le vélo (notamment l'interdiction d'utiliser le vélo sur les plages).
- Toute utilisation pouvant mettre en danger l'utilisateur ou des tiers.
- Toute démontage ou tentative de démontage du vélo, en tout ou en partie.

13.3 Le locataire ne doit pas utiliser le vélo pour des compétitions ou des essais, même sur un circuit privé.

13.4 Le locataire s'engage à utiliser la chose louée avec prudence.

13.5 Le locataire s'engage à respecter scrupuleusement le code de la route. Il s'interdit formellement d'utiliser le vélo sous l'emprise de l'alcool ou de drogues, ou à des fins illicites.

13.6 De manière générale, le locataire s'engage à se conformer à toutes les obligations légales et réglementaires en vigueur.

13.7 Il est interdit au locataire :

- De modifier le vélo ainsi que ses accessoires et/ou d'effectuer des réparations.
- De transporter un passager, à l'exception d'un enfant en bas âge, à condition qu'il soit installé dans un siège agréé.

13.8 Lors du stationnement du matériel sur la voie publique, le locataire s'engage à attacher systématiquement le cadre de son vélo à un support fixe à l'aide de l'antivol homologué 2 roues FUB, ou SRA, ou minimum niveau 2 ART, ou au moins niveau Gold Sold Secure, ou une note CNPP de 7/10 à minima fournis par le loueur. Le locataire s'engage à éteindre le vélo et à retirer la clé lorsqu'il le stationne.

14 – Maintenance Conditions générales de location « Royal Fat Bike »

14.1 Les frais associés à l'usure normale sont pris en charge par le loueur.

14.2 Le locataire est responsable de l'entretien courant du vélo pendant toute la durée du contrat. L'entretien comprend toutes les interventions qui ne nécessitent pas le remplacement d'une pièce (par exemple, le gonflage des pneus, le resserrage des vis...).

15 – Réparations

15.1 En cas de besoin de réparation pendant la location, le locataire doit obligatoirement :

- cesser immédiatement d'utiliser le matériel,
- informer immédiatement le loueur (et, en tout état de cause, dans un délai maximum de 24 heures),
- ne pas effectuer lui-même de réparations sur le vélo,
- le locataire s'engage à ne pas faire effectuer de réparations par un tiers. Toute réparation nécessaire sera exclusivement réalisée par le loueur.
- payer les pièces et la main-d'œuvre nécessaires à la réparation (hors réparations liées à l'usure normale).

15.2 Le client reconnaît avoir pris connaissance des tarifs des pièces détachées, listés ci-dessous et disponibles à l'atelier. Le client accepte ces tarifs, hors main-d'œuvre, et reconnaît que les tarifs facturés seront ceux en vigueur et révisés au moment du constat du problème ou de la réparation.

Les tarifs des pièces détachées sont précisés ci-dessous :

Prix des pièces de fat bike électrique

Nom de la Pièce	Prix de Remplacement (€)
Fat Bike à assistance électrique adulte/enfant	3500
Contrôleur (36V20A, Lishui)	140
Moteur (36V250W, Bafang)	700
Batterie (Samsung, 36V15.6AH)	1190
Batterie (Samsung, 36V25AH)	1690
Connecteur / Câble de la Batterie	7.5
Chargeur (36V2A, DP)	125
Chargeur (36V3A, DP)	225
Écran LCD (C300S, Bigstone)	160
Capteur	40
Poignée des gaz (Wuxing)	22.5
Phare Avant (Spanninga)	45
Phare Arrière (Spanninga)	45
Cadre (Alliage, Peinture)	400
Fourche Avant (Acier)	70
Suspension (MOZO)	230
Guidon (Alliage, Promax)	35

Potence (Alliage, Promax)	35
Protège-Chaîne (Acier, Peinture)	35
Garde-Boue Avant (Acier, Peinture)	35
Garde-Boue Arrière (Acier, Peinture)	35
Poignée (Cuir)	45
Levier de Frein / Paire (Tektro)	175
Frein à Disque Hydraulique Avant (Tektro)	245
Frein à Disque Hydraulique Arrière (Tektro)	245
Pièces de Direction	30
Essieu Central	45
Moyeu Avant	45
Sonnette	15
Pédale (VP)	40
Selle	45
Tige de Selle	45
Collier de Selle	15
Chaîne (KMC, Anti-Rouille)	45
Plateau et Manivelle (Prowheel)	47.5
Levier de Changement de Vitesse (Shimano)	45
Roue Libre (Shimano)	45
Dérailleur Arrière (Shimano)	45
Jante (Alliage, Peinture)	65
Pneu (Kenda / Chaoyang)	125
Chambre à Air (Kenda / Chaoyang)	35
Réflecteur de Roue / Paire	10
Rayon Avant	22.5
Rayon Arrière	22.5
Béquille	45
Porte-Bagages Arrière (Alliage)	80
Guide de Boîte de Batterie	15
Boîte de Batterie et Clé	75
Assemblage de Roue Avant	490
Assemblage de Roue Arrière (36V250W)	1090
Câble Étanche du Moteur	40
Ensemble de Câbles Étanches	75

En cas de perte de clé, un remplacement sera facturé 30€ par clé.

15.3 Seul le loueur est habilité à déterminer si une réparation :

- relève de l'entretien dû à l'usure normale du vélo et est donc à la charge du loueur,
- ou si la réparation est due à des dommages subis par le matériel pendant la location et est donc à la charge du locataire.

15.4 Le locataire ne pourra réclamer de compensation pour un trouble de jouissance ou l'immobilisation du vélo en cas de réparation.

16 – Restitution du vélo

16.1 Le locataire est tenu de restituer le vélo au même point de location, à la date convenue dans le contrat. Si le locataire souhaite prolonger la location, un nouveau contrat doit être établi en agence. Tout retard dans la restitution sera facturé (tarif d'une journée multiplié par le nombre de journée de retard).

16.2 Le locataire s'engage à restituer le matériel (vélo et éventuels accessoires) dans le même état que lors de la prise en charge, en bon état d'entretien et de fonctionnement. En cas de restitution du matériel en mauvais état, le locataire devra payer les frais de remise en état. Pour des raisons de sécurité, le locataire doit signaler au loueur tout choc subi par les casques.

16.3 Le matériel loué doit être rendu propre. À défaut, des frais de nettoyage pourront être facturés (10 euros).

17 – Résiliation

17.1 En cas de non-respect par l'une des parties de ses obligations contractuelles, l'autre partie a le droit de résilier le contrat de location à tout moment, sans préavis ni indemnité.

17.2 Le locataire doit immédiatement restituer le vélo et les éventuels accessoires au loueur, en bon état d'entretien et de fonctionnement.

17.3 Jusqu'à la restitution, le client reste responsable du matériel qu'il a en sa possession et des obligations qui lui incombent en vertu des présentes conditions.

18 – Responsabilités

18.1 Le locataire assume les conséquences des infractions au code de la route ou à toute autre réglementation en vigueur qui lui sont attribuables, et il remboursera au loueur tous les frais de ce type éventuellement payés en son nom.

La responsabilité de CLYA ne saurait être engagée en cas de dommages corporels ou matériels découlant d'une utilisation inappropriée des vélos mis à la disposition des clients.

18.2 Le locataire est responsable des dommages subis par le matériel et/ou des dommages corporels ou matériels causés lors de l'utilisation du matériel loué dont il a la garde, résultant de son imprudence, de sa négligence, de sa faute ou d'une utilisation non conforme.

18.3 En cas de vol, le locataire doit faire une déclaration auprès des services de police ou de gendarmerie dans un délai de 24 heures, et le loueur doit en être immédiatement informé. Si le locataire fournit une plainte officielle dans les 24H après le vol et que le vélo a été volé alors que l'antivol (fournis par le loueur de type Homologation 2 roues FUB ; Certification SRA ; Niveau minimum 2 ART ; Niveau Gold Sold Secure ; Note CNPP minimale de 7/10) était fixé au cadre du vélo et attaché à un point fixe, le locataire perd uniquement son dépôt de garantie. Le montant sera remboursé au locataire si le vélo est retrouvé en bon état de fonctionnement, déduction faite des éventuelles réparations. Si

le locataire ne fournit pas de plainte officielle ou que le vélo a été volé hors des conditions citées précédemment, le locataire devra rembourser le vélo compte tenu de la vétusté. Le paiement correspondant à la valeur du vélo, calculée en tenant compte d'une vétusté de 1% par mois à compter du 13ème mois suivant sa mise en service (plafonnée à 50%), sera exigible immédiatement. À défaut, le loueur se réserve le droit d'engager toutes les poursuites nécessaires, y compris judiciaires, pour obtenir le paiement.

18.4 En cas de vol par le locataire, le loueur se réserve le droit de porter plainte auprès des autorités compétentes et d'engager toutes les actions en justice contre le locataire afin d'obtenir une indemnisation pour son préjudice.

18.5 Le loueur est responsable de la garantie des vices cachés du matériel loué.

19 – Assurances

19.1 Le locataire déclare avoir souscrit une assurance responsabilité civile individuelle, et s'engage à présenter une attestation à première demande.

19.2 Cette assurance pourra être engagée en cas de vol, de perte, de dégradations et pour l'intégralité des dommages que le locataire pourra causer à l'occasion de l'utilisation et de la détention du vélo, jusqu'à la restitution de celui-ci au point de location.

20 – Règlement des litiges

20.1 Le présent contrat de location (dispositions particulières et dispositions générales) est soumis au droit français.

20.2 Après une tentative de règlement amiable avec le loueur ayant échoué, le locataire a droit de recourir au service d'un médiateur. Le médiateur désigné est **France services Pimms Médiation de Blois (02 54 45 34 54)**, joignable à l'adresse suivante : 133 Rue Michel Bégon, 41000Blois,France ou via son adresse électronique: blois@pimmsmediation.fr. Le recours à ce médiateur se fait conformément aux règles de médiation en vigueur, et les frais éventuels sont répartis conformément à la législation applicable.

20.3 Si le locataire a loué le matériel en qualité de commerçant, les litiges entre le locataire et le loueur seront soumis à la compétence du Tribunal de Commerce de Blois.

21 – Protection des données personnelles

21.1 CLYA est soucieux de la protection des données personnelles de ses clients. Les informations collectées ont pour objectif la création du compte client, la gestion et le suivi de la relation, ainsi que l'exécution des services proposés.

21.2 Conformément à la législation en vigueur, les clients disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition quant aux données les concernant. Ce droit peut être exercé en adressant une demande écrite à CLYA à l'adresse suivante :
Les Chabottes, 41220 Saint Laurent Nouan

Veillez joindre à votre demande une copie d'un justificatif d'identité afin de permettre une identification précise et sécurisée.

22 -Air Tags intégrés

22.1 Les fat bikes sont équipés d'AirTags intégrés afin de faciliter leur localisation en cas de vol, de perte ou de non-restitution. Ces dispositifs permettent de suivre la position du vélo en temps réel via un réseau sécurisé et anonyme utilisant la technologie Apple. En cas de disparition, CLYA peut rapidement intervenir pour récupérer le vélo, réduisant ainsi les risques de perte définitive.

Les données collectées par les AirTags sont strictement utilisées par CLYA pour :

- Localiser les vélos en cas de vol ou de perte,
- Assister les clients en leur fournissant des informations en temps réel,
- Optimiser la sécurité de la flotte et garantir une meilleure expérience de location.

Ces données ne sont ni revendues ni utilisées à des fins commerciales. Elles sont conservées uniquement le temps nécessaire à la localisation et à la gestion des incidents. CLYA s'engage à respecter la confidentialité et la vie privée de ses clients conformément aux réglementations en vigueur.